



Réintégration de Vanessa, une grande victoire pour la Cgt !

Cela ne doit pas occulter les vraies raisons de son licenciement et permettre de dénoncer les pratiques de la direction de Carrefour notamment dans la région Nord Ouest dont fait parti le magasin de Mézières

Premièrement, nous nous félicitons que la direction, sous la pression de la Cgt, des médias et des réseaux sociaux, ait réintégré Vanessa avec paiement des 21 jours de mise à pied.

Par contre, nous ne nous faisons aucune illusion sur les motivations de la direction et sur ses déclarations disant qu'à **la lecture des éléments du dossier**, ils ont décidé de réintégrer Vanessa.

En lisant leur communiqué, on pourrait croire qu'il découvre l'affaire ! C'est faux ! La direction connaissait bien le dossier puisque le jour des faits, le 22 décembre, la DRH était présente dans le magasin et c'est elle qui a écrit la lettre indiquant la mise à pied immédiate de Vanessa, que le directeur lui a remis aussitôt.

Aujourd'hui Carrefour pense étouffer l'affaire et protéger les responsables. Ils pensent que les médias et les réseaux sociaux ne s'intéresseront plus à cette affaire car Vanessa est réintégrée.

Vanessa a été salie. Pendant un mois elle a vécu dans l'angoisse et dans les difficultés financières car elle n'avait pas salaire !

Soit, la direction du groupe Carrefour est sincère et prend les mesures envers ceux qui se sont vengés sur une employée, **qui a eu le simple tort de s'adresser à la Cgt pour faire respecter ses droits** (CDI obtenu par la Cgt car la direction l'a fait travailler sans contrat de travail)

Soit, elle ne prend pas de mesure et démontre ainsi qu'elle cautionne ces pratiques qui ne sont pas isolées. En effet, la direction a déjà agit ainsi au magasin d'Elbeuf en licenciant un jeune salarié qui, lui aussi, travaillait sans contrat de travail après 16 CDD (CDI obtenu par la Cgt). Il était le seul revenu du foyer, le père était séparé de sa femme, avait 2 enfants à charge et ne pouvait plus travailler car il était handicapé (opération du Cœur)

La Cgt avait interpellé à l'époque la direction de Carrefour Market régionale au niveau de la DRH (la même que pour Vanessa), la direction nationale et même la direction du groupe Carrefour. Malgré cela a il a été licencié sans aucune compassion. **Le cas de Vanessa n'est pas isolé..... loin de là !!!!**

Croyez-vous que le jour des faits le 20 décembre à la veille des fêtes de Noël, la direction a eu la moindre compassion en mettant à pied sur le champ une travailleuse handicapée à 80% ? A-t-elle eu la moindre compassion vis-à-vis d'une femme qui allait devoir expliquer à sa famille et à ses amis qu'elle allait se faire licencier ? Imaginez le Noël et les fêtes de fin d'année que Vanessa a passée !

Il suffisait à la DRH présente de dire au directeur de convoquer la salariée lors d'un entretien pour recevoir ses explications et de prendre ensuite les décisions appropriées (pour de vrais vols reconnus et beaucoup plus important, la direction ne met pas en mise à pied conservatoire des salariés, dernier exemple récemment au magasin de Lamorlaye). **Mais non ! il fallait faire payer à cette salariée, le fait que la direction ait été obligé de lui faire un CDI car elle avait fait appel à la Cgt !**

En envoyant, hier soir un tweet annonçant sa réintégration, alors que la réunion pour sa réintégration n'avait pas encore eu lieu, la direction de Carrefour veut étouffer cette affaire dans l'œuf et éteindre le déferlement médiatique et les critiques sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, si Vanessa est soulagée car elle a été rétablit dans sa dignité, pour la Cgt c'est très important, mais ce n'est pas suffisant..... Nous demandons au PDG de Carrefour, Mr PLASSAT de sanctionner les responsables et d'arrêter l'acharnement sur les salariés qui s'adressent à la Cgt pour faire valoir leurs droits et sur les élus Cgt, notamment dans la région Nord Ouest.

RAPPEL des faits

La vengeance d'une direction qui ne supporte pas que les salariés fassent valoir leurs droits, surtout lorsque cela vient de la Cgt

Parce qu'elle a oublié de scanner un pack de bières et deux sacs en plastique, Vanessa, 37 ans caissière au Carrefour Market de Mézières-sur-Seine a été licenciée. Elle a reçu un courrier lui annonçant son licenciement pour faute grave. Le 22 décembre, peu avant 20 heures, elle oublie de scanner un pack de bières et 2 sacs plastiques. La direction l'accuse d'embler d'avoir volontairement, oublié de scanner le pack de bière d'une valeur de 5,02 € et les 2 sacs plastiques de 0,15 € pièce, soit un montant de 5 euros et 32 cts

Vanessa explique les faits le jour même et lors de son entretien préalable à sanction où elle était assistée par une déléguée Cgt : *« Je suis travailleuse handicapée, c'était la fin de journée, j'étais épuisée. Le client était un habitué, il parlait beaucoup et j'ai oublié de scanner sa bière ». Elle reconnaît l'oubli, mais se défend d'une quelconque fraude. Bien avant son entretien, la direction avait déjà décidé de son sort et la sentence tombe rapidement : licenciement pour faute grave !*

Les vraies raisons de son licenciement

Employée depuis 2012, Vanessa a d'abord cumulé les CDD. Puis, elle a été employée, sans contrat de travail. Suite à cette infraction à la législation, les délégués syndicaux Cgt en septembre 2015, font requalifier son contrat en CDI. Depuis la direction était sur son dos et attendait la moindre occasion pour la sanctionner. Il n'y a même pas eu de préjudice financier pour l'enseigne car le client a remboursé les marchandises.



Après Elvis à Elbeuf, c'est au tour de Vanessa à Mézières



La direction avait déjà ainsi au magasin de Elbeuf, en licenciant un jeune salarié, qui lui aussi, avait fait valoir ses droits par la Cgt. Comme Vanessa, lui aussi avait travaillé après ces CDD, sans contrat de travail.

Alors que tout se passait bien lors de ces différents CDD, à partir du moment où la direction a été contrainte de le passer en CDI, il est devenu comme « par hasard » incompetent et la direction l'a licencié. La direction avait même osé aller jusqu'à lier sa réintégration à une signature d'un protocole de fin de conflits concernant les grèves qui duraient depuis des mois

La direction se venge des salariés qui font valoir leurs droits, mais surtout sur ceux qui sont proches de la Cgt

Le rassemblement d'aujourd'hui est destiné à soutenir Vanessa car, même réintégrée, rien ne prouve que dans quelques semaines la direction ne va pas récidiver et aussi à dénoncer la répression sur les salariés qui s'adressent à la Cgt et sur les délégués Cgt.

Il est certain, que suite à cette affaire, la direction fera « encore moins de cadeaux » aux délégués CGT qui ont dénoncé ce scandale, qui a entraîné un déferlement médiatique.

La direction n'a toujours pas digéré les grèves organisées par la Cgt pendant 5 mois dans les magasins Carrefour Market. Ce type de comportement fait parti d'un tas d'autres destinés à discréditer la Cgt et à mettre la pression sur ses élus.

Dans la presse, la direction se vante, entre autres, d'instaurer un vrai dialogue social, de prendre en compte les difficultés des travailleurs handicapés et de favoriser les passages en CDI, mais sur le terrain, c'est tout à fait différent !